



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services
Publics et aux Ressources Internes

Direction de la Commande
Publique et des Achats

Affaire suivie par
Mme Déborah CARUSO
LG/DC

Décision n° 2026 - 32

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260213-DEC2026-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2026

NOMENCLATURE : 01 - 01

**DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT
N°1 AUX LOTS 2/3/4 ET D'UN AVENANT N°2 AU LOT 1 DU
CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DANS
DIFFERENTS QUARTIERS DE LA VILLE – AS22004**

Le Maire de la Ville de LENS,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à
l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à
des adjoints au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article
R.2194-8,

Vu la décision n°2022-167 portant sur l'attribution de ce
contrat aux sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Entretien des espaces verts localisés au sud et
au sud-ouest de la Ville de Lens : Société ID VERDE,
- Lot n°2 : Entretien des espaces verts localisés à l'ouest et
au nord de la Ville de Lens : Société BONNET Paysage,
- Lot n°3 : Entretien des espaces verts localisés au nord et
au nord-est de la Ville de Lens : Société PINSON Paysage
Nord,
- Lot n°4 : Entretien écologique des espaces verts du
quartier Montgré : ESAT La Vie Active de Lens,

Vu la décision n°2024-170 du 07 Juin 2024 portant sur
l'avenant n°1 relatif au lot n°1 - Entretien des espaces verts
localisés au sud et au sud-ouest de la Ville,

Considérant que les contrats ont une échéance finale au 31
mai 2026 ; que toutefois, la période de transition
institutionnelle afférente aux élections municipales ne
permettra pas matériellement de lancer et d'attribuer une
nouvelle procédure d'appel d'offres avant le 31 mai 2026, et
ce, afin de pouvoir assurer la continuité des prestations et du
service public,

Considérant que la prolongation envisagée n'a ni pour objet ni
pour effet de modifier la nature ou l'économie du marché, et
qu'elle sera strictement limitée à 2 mois, soit jusqu'au 31 juillet
2026, afin de permettre la relance d'une nouvelle procédure
dans des conditions optimales,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres pour
l'avenant 2 du lot 1,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°2 relatif au contrat d'entretien des espaces verts dans différents quartiers de la Ville avec la société suivante :

- Lot n°1 : Entretien des espaces verts localisés au sud et au sud-ouest de la Ville de Lens : Société ID VERDE, dont le siège social se situe : ZAL de l'Épinette – Route de Béthune – 62160 AIX-NOULETTE.

ARTICLE 2 : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 relatif au contrat d'entretien des espaces verts dans différents quartiers de la Ville avec les sociétés suivantes :

- Lot n°2 : Entretien des espaces verts localisés à l'ouest et au nord de la Ville de Lens : Société BONNET Paysage, dont le siège social se situe : 37 rue du 8 mai 1945 – 62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE.
- Lot n°3 : Entretien des espaces verts localisés au nord et au nord-est de la Ville de Lens : Société PINSON Paysage Nord, dont le siège social se situe : 14 rue de l'Europe – 62300 LENS.
- Lot n°4 : Entretien écologique des espaces verts du quartier Montgré : Société ESAT La Vie Active de Lens, dont le siège social se situe : Rue Leibnitz – 62300 LENS.

ARTICLE 2 : Ces avenants aux contrats initiaux prolongent la 4^{ème} période d'exécution des contrats de 2 mois, soit du 1^{er} juin au 31 juillet 2026.

Les montants globaux et forfaitaires de la 4^{ème} période sont augmentés comme suit :

- Lot n°1 : Entretien des espaces verts localisés au sud et au sud-ouest de la Ville de Lens : 14 226, 14 € HT (révision prix comprise)
- Lot n°2 : Entretien des espaces verts localisés à l'ouest et au nord de la Ville de Lens : 16 299, 41 € HT (révision prix comprise)
- Lot n°3 : Entretien des espaces verts localisés au nord et au nord-est de la Ville de Lens : 22 172, 86 € HT (révision prix comprise)
- Lot n°4 : Entretien écologique des espaces verts du quartier Montgré : 7 069, 53 € HT (révision prix comprise)

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2026 de la Ville de Lens.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes et le comptable public, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, ce qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 13.02.2026
Pour le Maire,

L'adjoint,
Pierre MAZURE

